

PROCÉDURES DE SÉLECTION

CHAMPIONNAT CANADIEN SENIOR

SAISON 2010-2011

ACTIVITÉS DE SÉLECTION :

- 1.1 Les activités donnant des points pour le classement provincial sont :
- Le Championnat canadien senior de la saison précédente
 - L'Omnium du Québec senior (tournoi de sélection #1)
 - Le Championnat provincial senior (tournoi de sélection #2)
- 1.2 La participation au Championnat provincial senior est obligatoire pour obtenir sa sélection pour le Championnat canadien senior.
- 1.2 Pour obtenir sa sélection au Championnat canadien senior, il est obligatoire d'avoir participé à au moins deux (2) tournois parmi les 4 tournois mentionnés dans l'article 1.1.
- 1.3 Pour être éligible au Championnat canadien senior, l'athlète doit être citoyen canadien ou immigrant reçu à la date du Championnat provincial senior.

2. POINTS DE CLASSEMENT :

- 2.1 Championnat canadien senior 2010
Omnium du Québec senior (tournoi de sélection #1)
Championnat provincial senior (tournoi de sélection #2)

		1er	2e	3e	4e	5e	7e	9e
2	combattants	300						
3 - 4	"	300	250					
5 - 6	"	300	250	200				
7 - 8	"	300	250	200	162.5			
9 - 16	"	300	250	200	162.5	125	87.5	
17 et plus	"	300	250	200	162.5	125	87.5	50

- 2.2 Ces points sont cumulatifs. Le total détermine le classement final.
- 2.3 Les points obtenus pour le Championnat canadien senior 2010 ne sont comptabilisés entièrement que pour la catégorie de poids dans laquelle ils ont été obtenus.
- 2.4 Lors du Championnat provincial senior, un compétiteur doit **obligatoirement** combattre dans la catégorie de poids qu'il vise faire au Championnat canadien senior.

3. CAS DE SÉLECTION :

- 3.1 Les athlètes brevetés par Sports-Canada, sont sélectionnés d'office par Judo Québec.
- 3.2 Les champions canadiens demeurant dans la même catégorie de poids et la même division, sont sélectionnés d'office. Même s'ils ne sont pas brevetés par Sports-Canada, ils ne sont pas obligés de participer au Championnat provincial senior.
- 3.3 Les autres athlètes sont sélectionnés en fonction des quotas imposés par **Judo Québec** (5 athlètes par catégorie de poids), selon leurs points de classement. Les athlètes n'ayant obtenu aucun point lors des activités de sélection ne pourront être sélectionnés sauf si une demande a été accordée par le Comité d'excellence.
- 3.4 Aucun point n'est accordé pour les changements de catégorie de poids (ou lorsque l'athlète est seul dans sa division), les blessures ou l'absence due à un tournoi à l'extérieur. Les athlètes qui ne se classent pas parmi les cinq premiers (quota Judo Québec) de leur catégorie de poids et qui souhaitent participer au Championnat canadien senior devront remplir le formulaire (qui sera disponible en ligne sur le site de Judo Québec) et justifier leur absence par des pièces justificatives afin de présenter une demande de dérogation au Comité d'excellence de Judo Québec. Seuls les papiers médicaux (blessures) et les tournois à l'extérieur seront considérés comme valables pour justifier une absence à un tournoi. Les papiers médicaux justifiant les demandes de participation au Championnat canadien senior devront être en date de l'évènement +/- 10 jours même si la demande est seulement faite plus tard en saison.

4. SÉLECTION DES JUNIORS POUR LE CHAMPIONNAT CANADIEN SENIOR :

Afin de permettre aux meilleurs juniors de connaître et d'affronter, au niveau national, leurs adversaires seniors ; des U20 (juniors), au moins un par catégorie, sont sélectionnés sur l'équipe qui représente le Québec au Championnat canadien senior. Si aucun junior ne s'est classé parmi les cinq premiers au classement provincial, le premier au classement cumulatif U20 de l'année en cours sera sélectionné.

5. EXCEPTION :

Quand un seul athlète se présente dans une catégorie, il lui est proposé de combattre dans la catégorie supérieure ou ouverte selon les dispositions prises par le directeur du tournoi, afin de lui donner la possibilité de combattre. Il est souhaitable qu'un athlète démontre son savoir-faire dans la division supérieure s'il lui est impossible de le faire dans sa propre division faute de partenaire. Dans ce cas, sa présence est consignée dans sa propre catégorie (0 point) et dans la catégorie dans laquelle il combat.

6. CAS D'ÉGALITÉ :

En cas d'égalité entre deux (2) athlètes pour la dernière place disponible dans une catégorie de poids, le Comité d'excellence sélectionnera un athlète supplémentaire. Il n'y aura pas de combat de barrage (fight-off).

7. RÈGLES DES PESÉES :

Chaque compétiteur doit se présenter à la pesée avec sa carte de membre de Judo Canada et une pièce d'identité. Le compétiteur doit porter seulement ses sous-vêtements au moment de monter sur la balance.

(T-shirt autorisé chez les femmes). Il peut lui être demandé de se dévêtir totalement pour s'assurer qu'il rencontre le poids minimum ou maximum de la catégorie dans laquelle il est enregistré. Aucune tolérance de poids ne sera accordée. L'officiel de la pesée notera le poids en kilogramme (ex : 61.4 kg). Seulement un essai est autorisé sur la balance au cours de la pesée officielle.

8. RÈGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

Dans le cas d'un hansoku make direct, l'athlète pourra recevoir des points de sélection (s'il est classé) seulement si la cause de la disqualification n'est pas due à une situation contraire à l'éthique.